LE DROIT DES AINÉS

ÉDITION AVRIL 2023

VOLUME 18 – NUMÉRO 1

Lancement du plan d'action de l'AQDR Granby pour contrer l'âgisme

Des solutions innovantes pour contrer l'âgisme

C'est avec fierté que l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), section Granby, a présenté le 20 mars dernier, son plan d'action pour contrer l'âgisme, résultat d'une recherche -action, en compagnie de la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés et députée de Prévost, Sonia Bélanger, du ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de la région de l'Estrie et député de Granby, François Bonnardel, de la ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest et de Julie Bourdon, Mairesse de Granby.

Réalisée en collaboration avec le Centre de recherche sur le vieillissement auprès de la population des trois MRC du territoire desservi par l'AQDR-Granby, le dévoilement de nos grandes orientations et actions stratégiques permettra assurément d'agir efficacement pour contrer l'âgisme afin que les personnes aînées puissent vivre dans la dignité.

Élaboré pour les MRC de la Haute-Yamaska, de Brome-Missisquoi et de Rouville, le Plan d'action régional vise à proposer des orientations et des actions stratégiques à implanter de façon durable et socialement acceptable, et ce, afin de contrer l'âgisme en valorisant davantage la place des personnes aînées dans la communauté.

Des solutions innovantes pour agir rapidement, ce sont donc 12 actions concrètes qui résultent de la recherche-action afin d'assurer un avenir digne aux aînés de Haute-Yamaska, Brome-Missisquoi et Rouville. Nous devons unir nos forces pour transformer la représentation sociale du vieillissement et reconnaître le potentiel, le pouvoir d'agir et la dignité des personnes aînées. Tous les détails en page 6 de ce journal.

Opération Déchiquetage 2023

L'Opération Déchiquetage aura lieu le samedi 13 mai 2023, de 8 h à 11 h 30. Tous les détails en page 7.

Table des matières

Mot de la présidente	3
Avis de convocation	4
Mise en candidature	5
Plan d'action- Âgisme	6
Déchiquetage	7
Déchiquetage	9
Comité Milieu de vie	12
Bottin des ressources	14
La déprescription	15
Voyages- Escapades	16
Droit à l'information	18
Positif ou négatif ?	19
Inégalités chez les aînés	20
Droits et obligations locataires	21
ACEF Montérégie	23

Important

Territoire couvert par l'AQDR Granby

- MRC BROME-MISSISQUOI
- MRC HAUTE-YAMASKA
- MRC ROUVILLE

Nos Coordonnées bureau de Granby :

170 St-Antoine Nord, bureau 306
Granby, Québec, J2G 5G8
Heures d'ouverture: Lundi au Jeudi,
8 h 30 - 16 h, Fermé le Vendredi
Téléphone : 450 372-3038
Courriel : aqdrgranby@aqdrgranby.org

Nos Coordonnées bureau de Cowansville :

708 rue Sud, Cowansville, J2K 2Y1
Heures d'ouverture: Le vendredi de 9 h à 16 h
Téléphone : 579 420-3038
Courriel : aqdrgranby@aqdrcowansville.org

Numéros importants

Urgence : 911

Info santé : 811 (24h/7)

CLSC : (450) 375-1442

Ligne Aide Abus Aînés : 1 888 489-2287

Échec au crime : 1 800 711-1800

Centre d'écoute Montérégie : 1 877 658-8509

Centre d'action bénévole :

Granby : (450) 372-5033 / Waterloo : (450) 539-2395

Marieville : (450) 460-2825 / Cowansville : (450) 263-3758

Centre d'assistance et accompagnement aux plaintes (Estrie) :

1 877 767-2227

Régie du logement : 1 800 683-2245

Site web

https://www.aqdrgranby.org/

Rejoignez-nous !

facebook

https://www.facebook.com/AQDRGranby

YouTube

https://www.youtube.com/channel/UCE3j6rBca9-W9GfQmRbpb2g

Mot de la Présidente

Chers membres de l'AQDR Granby,

Nous voici arrivés à la fin d'une année au cours de laquelle notre section a réalisé des projets importants pour améliorer le bien-être des personnes aînés et par ricochet pour la société en général. Prendre la parole, prendre notre place dans la communauté, nous faire entendre de nos décideurs, nous réapproprier notre pouvoir citoyen, partager de plus en plus avec tous nos concitoyens et concitoyennes nos valeurs, notre expérience, nos connaissances ne pourront que rendre la société meilleure.

Une de nos réalisations est bien sûr notre recherche action pour contrer l'âgisme. Nous avons terminé nos travaux en février dernier après 18 mois de travail intensif. L'objectif poursuivi était un plan d'action coconstruit avec les personnes de tous âges de notre région afin de rompre avec l'âgisme et trouver des solutions pour le contrer. Lors du lancement en mars dernier nous avons pu constater que nos élus nous ont entendus et se sont engagés à passer à l'action. Ils nous ont assuré de leur support. Une première action de sensibilisation très réussie!

Maintenant nous passons à une autre étape : celle de la réalisation de ce plan d'action. Un comité élargi se met en marche pour passer à l'action afin que notre territoire soit un lieu où l'âgisme n'aura pas sa place. Tous les membres intéressés par cette lutte sont les bienvenus. Place à l'inclusivité, la bientraitance et la reconnaissance du potentiel et des valeurs des personnes aînées!

Une autre de nos réalisations est la victoire pour les résidents et résidentes de la coopérative de solidarité de la Passerelle d'une amélioration du transport en commun. Après des interventions au conseil municipal et des actions auprès des média, la ville de Granby nous a entendus. Elle prévoit un projet pilote de taxi bus pour une période d'un an avec des transports directs sur 8 trajets demandés par les personnes résidentes, une journée semaine. Ce n'est pas parfait mais c'est un début. Notre mobilisation a donné des résultats nous continuons pour obtenir encore de meilleurs résultats.

Nous avons aussi entrepris une action dans les RPA pour aider à mettre en place des comités milieu de vie telle que la loi le prescrit. Certaines RPA ont accepté notre aide d'autres sont très réticentes. Notre action dans ce milieu se fait dans un esprit de collaboration tout en étant vigilant pour que les droits des personnes résidentes soient respectés et qu'elles puissent exercer leur pouvoir d'influence dans leur milieu de vie et décider par elles-mêmes ce qui leur convient. Un dossier à suivre dans la prochaine année car la loi prévoit un délai d'implantation jusqu'en décembre 2023.

Un petit mot sur le contenu du budget provincial qui a été très décevant sur deux points particulièrement : la faible importance accordée par le gouvernement à l'amélioration du sort des personnes aînées les plus vulnérables. Nous demandions de poursuivre la bonification des crédits d'impôt remboursables qui peut contribuer à réduire la pauvreté mais ces demandes ont été ignorées. Le deuxième point est au niveau des soins à domicile. Nous attendions un coup de barre pour renverser la tendance actuelle qui maintient la position dominante de l'hébergement dans les dépenses en santé dédiées aux aînés. C'est pourtant une demande criante de toutes les personnes aînées de recevoir les services et soins à domicile pour vieillir chez soi. Il y a eu une augmentation des budgets mais loin d'être suffisante pour répondre aux attentes des aînés. Nous devrons continuer à faire des pressions sur nos élus pour que les choses changent.

Le printemps est arrivé. La nature se réveille tranquillement et bientôt nous pourrons nous promener dehors au beau temps, en flânant et en jasant. Peut-être irons-nous manifester au parlement pour faire valoir nos revendications par beau temps!

Madeleine Lepage, présidente de l'AQDR Granby

Assemblée générale annuelle

Avis de convocation

Tous les membres en règle de l'AQDR Granby sont convoqués à leur assemblée générale annuelle.

Lundi 5 juin 2023, 13 h 30

Carrefour Bingo, 94, rue Robinson Sud, Granby

Il faudra vous inscrire à l'arrivée.

Proposition d'ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de l'AGA 2022
- Adoption du rapport d'activités 2022-2023
- Adoption des états financiers 2022-2023
- Nomination d'une firme comptable
- Adoption des prévisions budgétaires 2023-2024
- Adoption du plan d'action 2023-2024
- Élection à quatre postes

Notes :

- Pour être éligible à un poste au sein du conseil d'administration, il faut avoir été membre durant un an, ce qui permet de mieux connaître l'organisme. Une excellente façon d'apprivoiser ses buts est de faire partie d'un comité. N'hésitez pas à remplir le formulaire de mise en nomination dans ce journal, trouvez deux membres signataires et postez-le à notre bureau.
- Venez nombreux, c'est le moment le plus important de l'année pour la survie de votre association.

Assemblée générale annuelle

Mise en candidature

Je soussigné(e) _____

(lettres moulées)

accepte ma mise en candidature pour un poste au sein du conseil d'administration.

Proposé par :

_____ _____

(lettres moulées) (signature)

Appuyé par :

_____ _____

(lettres moulées) (signature)

Signature : _____

Date : _____

ORGANISME APPUYÉ PAR Granby

Plan d'action pour combattre l'âgisme

L'AQDR Granby a effectué une recherche sur l'âgisme avec l'Université de Sherbrooke. Le lundi 20 mars, elle en a présenté les résultats et le plan d'action à ses membres.

Plusieurs personnalités étaient présentes. Soulignons madame Sonia Bélanger, ministre déléguée à la Santé et aux Aînés ; madame Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air ; monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique ; madame Julie Bourdon, mairesse de Granby ; Paul Sarazin, préfet de la MRC de la Haute-Yamaska ; monsieur Pierre Lynch, président de l'AQDR nationale et plusieurs représentants d'organismes.

Notre présidente, madame Madeleine Lepage, en compagnie de deux chercheuses, Carine Bétrisey et Mélanie Levasseur, nous a entretenus sur cette recherche.

D'emblée, il faut se rappeler que ce n'est pas donné à tous de vieillir et que c'est un privilège qui nous est accordé. Mais comment la société voit-elle ce vieillissement ? Une perte de capacité ? De la sénilité ? Une autre étape de la vie ? Est-ce que les vieilles personnes ont les mêmes droits face à la médecine, au travail, aux traitements, aux apprentissages, etc. ?

On a tous entendu des propos qui rabaissent les personnes âgées. Quand le médecin s'adresse à l'accompagnant plutôt qu'à la personne aînée, c'est de l'âgisme. Quand on fait sentir au travailleur qu'il est trop âgé pour apprendre les nouvelles technologies, c'est aussi de l'âgisme. Et on pourrait donner beaucoup d'exemples. Pourquoi ne pas considérer les aînés de la société comme des personnes sages, ayant accumulé beaucoup d'expériences pouvant partager avec les plus jeunes ?

Alors, qu'est-ce que l'âgisme ? C'est une sorte de maltraitance insidieuse, sociale qui discrimine les personnes âgées.

Quelles sont les conséquences de l'âgisme ? Plusieurs personnes s'isolent, ont moins de revenus, voient leur santé et leur mobilité diminuer, et des pertes s'ensuivent. Avec un manque d'interaction sociale, l'idée de soi s'érode ainsi que l'espérance de vie et quelques personnes pensent même au suicide.

Voici, en résumé, le plan d'action proposé pour contrer le problème.

- **Valoriser le vieillissement et les personnes aînées.**
  - ⇒ Sensibiliser à l'âgisme.
  - ⇒ Présenter une vision diversifiée du vieillissement.
  - ⇒ Éduquer la population aux réalités de l'avancement en âge.
- **Favoriser les contacts intergénérationnels dans la communauté.**
  - ⇒ Développer l'entraide entre les générations.
  - ⇒ Promouvoir les habitations multigénérationnelles.
  - ⇒ Encourager les activités intergénérationnelles.
- **Adapter les pratiques, les approches et les services destinés aux personnes aînées.**
  - ⇒ Soutenir le maintien à domiciles des personnes aînées.
  - ⇒ Reconnaître, accompagner et soutenir les personnes proches aidantes.
  - ⇒ Faciliter l'accès aux programmes et services aux personnes aînées.
  - ⇒ Intégrer et maintenir en emploi les travailleurs âgés.
- **Encourager le pouvoir d'agir des personnes aînées.**
  - ⇒ Donner une voix et un espace de parole aux personnes aînées.
  - ⇒ Conscientiser aux valeurs des personnes aînées et soutenir leur agentivité.

Nous, les aînés, reconnaissons nos forces, notre apport à la société. Accueillons la diversité de nos membres, dénonçons la discrimination. Connaissons nos droits et défendons-les. Consultez le plan d'action juste ici : **Plan d'action pour contrer l'âgisme**

Notes prises par Pauline Robert

OPÉRATION DÉCHIQUETAGE

LE 13 MAI 2023

DE 8 H À 11 H 30

Dans le stationnement des Galeries de Granby
(près du Brick)

Les citoyens de Granby et des environs sont invités à venir porter leurs papiers confidentiels afin de les détruire de façon sécuritaire. Les documents remis seront détruits immédiatement, sur place.

L'activité vise à sensibiliser et à contrer la fraude et le vol d'identité.

AQDR Granby
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES

POLICE GRANBY

DÉCHI-TECH MOBILE

Galeries de Granby

Pour informations supplémentaires : 450-372-3038

aqdrgranby@aqdrgranby.org

Semaine de l'action bénévole 2023

Être bénévole c'est choisir de mettre son temps, son énergie et ses talents au service des autres. C'est un acte de citoyenneté d'une grande générosité et plein d'humanité. Le travail des bénévoles est fondamental dans notre organisation ainsi que dans toute la société.

L'AQDR Granby a la chance de pouvoir compter sur le soutien, l'encouragement, le talent, l'intelligence et le cœur de bénévoles exceptionnels!

Aujourd'hui, nous voulons accorder une place très spéciale à tous nos bénévoles. En leur rendant hommage nous voulons reconnaître leurs réalisations et l'importance essentielle de leur contribution passée, présente et future à notre organisation.

Au nom de tous les membres et du personnel de l'AQDR Granby nous vous exprimons notre gratitude en vous disant : MERCI!

Quel bonheur que vous fassiez partie de notre équipe!

Bénévolons à l'unisson!

Chaque année, nous choisissons d'honorer une ou un de nos bénévoles. Cette année, l'heureuse élue est madame Francine Lacoste. Membre de l'AQDR depuis plus d'une vingtaine d'années, Francine étant une femme engagée et généreuse, a choisi de s'impliquer auprès de notre organisme comme bénévole.

Lors des conférences mensuelles, Francine accueille les membres chaleureusement depuis plusieurs années. Sa présence rassurante nous fait sentir bienvenue dans le groupe. En tant que responsable du comité valorisation, Francine a pris soin des bénévoles en reconnaissant leur apport de façon personnalisée. Son sens de l'humour, sa capacité de réflexion et sa curiosité intelligente font d'elle une coéquipière de choix. L'entraide est une de ses valeurs fondamentales que ce soit auprès de nos membres ou de sa famille. Respectueuse des autres personnes, c'est toujours un plaisir de travailler avec elle.

Francine, nous voulons vous faire savoir que votre disponibilité et votre intérêt à la défense des droits au sein de notre équipe sont une richesse pour notre organisation. Merci pour tout ce que vous faites.

Merci à tous nos bénévoles !

ORGANISME APPUYÉ PAR Granby

Colloque 2023

La santé nous échappe… Que pouvons-nous faire ?

L'AQDR Granby a le plaisir de vous inviter à participer à son colloque annuel qui aura lieu **le mardi 16 mai 2023, à l'hôtel Le Castel de Granby**. Le thème abordé cette année portera sur l'état du système de santé et des services sociaux au Québec. Pour l'occasion, nous recevrons quatre conférenciers soit : Michel Bissonnette, président de l'AQDR Memphrémagog et conseiller spécial de l'Alliance des patients pour la santé; Anne Plourde, chercheuse à l'IRIS; Dr Ruth Vander Stelt, médecin de famille et membre du conseil d'administration du Regroupement Québécois de Médecins pour une Décentralisation du Système de Santé ainsi que Jean-Luc Gingras, président du comité de vigie santé et services sociaux Memphrémagog.

Les billets sont en vente au coût de **25 $ par personne pour les membres en règle de l'AQDR Granby**. Ce prix comprend toutes les activités ainsi que le repas du midi. Vous pouvez vous procurer vos billets lors des activités de l'AQDR ou encore au bureau en appelant au 450-372-3038 ou par courriel aqdrgranby@aqdrgranby.org

Le mardi **16 MAI 2023,**
Accueil à 8 h 45

AQDR
Granby
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉRETRAITÉES

Procurez-vous vos billets
lors des activités de l'AQDR ou sur rendez-vous au
170, rue Saint-Antoine N., bur. 306, Granby.
450 372-3038
aqdrgranby@aqdrgranb.org

Hôtel le Castel, salle plénière - espace C,
901, rue Principale, Granby, QC J2G 2Z5

Places limitées

25$ membre
45$ non-membre
Dîner inclus

CONFÉRENCIERS

Michel Bissonnette
Président, Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées - Memphrémagog, membre du CA du Comité de vigie de la santé et des services sociaux - Memphrémagog et conseiller spécial de l'Alliance des patients pour la santé depuis sa création en 2013

Un système de santé sous respirateur
Notre système de santé et de services sociaux vit une crise profonde dont l'ampleur insoupçonnée s'est révélée durant la pandémie de la COVID-19. Cette crise menace l'intégrité du système et sa capacité à bien desservir à la fois les clientèles vulnérables et la population.

Jean-Guy Gingras
Président fondateur du Comité de vigie santé et services sociaux Memphrémagog

Les comités de vigie
L'importance d'avoir, dans notre région, un comité de vigie qui représente les citoyens et les municipalités auprès du CIUSSS couvrant notre territoire afin de protéger, maintenir et développer les soins de services de santé répondant aux besoins de la communauté.

Anne Plourde
Chercheuse à l'IRIS, détentrice d'un doctorat en science politique à l'Université du Québec à Montréal et d'un postdoctorat à l'Université York

Le privé en santé et services
Un portrait de la place grandissante du secteur privé en santé et services sociaux et l'exposition des problèmes soulevés par cette évolution, en particulier pour l'équité dans l'accès aux services.

Ruth Vander Stelt, MD
Médecin de famille dans Pontiac et membre du conseil d'administration du réseau québécois de médecins pour la décentralisation du système de santé

Je veux te parler, cher patient…
Le médecin essaie très fort de soigner son patient, mais, parfois, il n'y arrive pas. Il est préoccupé par cette situation et en est désolé. L'heure des petites idées pour réformer le réseau de la santé est passée, maintenant, ça se résume plutôt à un grand concept de base: l'humanisation du réseau de la santé.

LES AÎNÉS : une force pour la société

L'AQDR adhère à une vision dynamique du vieillissement en tant que période de plénitude où les personnes aînées disposent de la capacité à maîtriser leur vie, à évoluer et à s'engager dans leur communauté. De plus, l'AQDR assure un rôle de meneur dans la défense des droits des personnes aînées, notamment celles des plus vulnérables. (Aînés, des réponses à vos questions.)

NOTRE MISSION

L'Association québécoise de défense collective des droits des personnes retraitées et préretraitées a pour mission la défense des droits culturels, économiques, politiques et sociaux des personnes aînées. L'AQDR porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie.

NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS

Les personnes aînées ont le droit à :

- Un revenu décent
- Un logement convenable
- Des services à domicile accessibles et de qualité
- Des services sociaux et de santé publics de qualité
- Du transport collectif accessible et abordable
- Un milieu de vie sécuritaire
- Une participation sociale et citoyenne à part entière
- Au plein accès du marché de l'emploi et de la conciliation travail-retraite
- À l'accès à l'éducation et à la formation culturelle
- À un environnement sain et respectueux de la biodiversité

NOS ACTIONS

1. ÉDUCATION POPULAIRE à l'aide de conférences, de projets, de comités, d'activités ponctuelles, d'information et d'éducation pour nos membres sur leurs droits, sur la façon de les faire respecter et sur les ressources à leur disposition.

2. ANALYSE POLITIQUE NON PARTISANE à l'aide de cafés-rencontres, études de projets de loi concernant les aînés pour en discuter avec les membres lors des rencontres mensuelles. Lors d'une conférence, rencontrer les candidats aux élections, s'il y a lieu, pour les connaître, pour exprimer nos besoins, pour nous aider à mieux voter.

3. MOBILISATION SOCIALE à l'aide de lettres ouvertes, de courriels, de pétitions, de marches, pour interpeller l'opinion publique ainsi que nos élus, afin de faire connaître nos revendications pour améliorer la qualité de vie des personnes aînées et ainsi leur permettre de vieillir dans la sérénité et la sécurité.

4. REPRÉSENTATION lors de repas, invitations aux personnes élues des trois paliers de gouvernement afin de nous faire connaître comme association, d'exprimer nos besoins et de permettre à nos membres de discuter avec eux.

Lors d'un besoin particulier, leur communiquer nos demandes.

NOS SERVICES

1. Conférences mensuelles
2. Colloque annuel
3. Services de référencement
4. Comités de travail sur des sujets connexes à notre mission
5. Infolettres mensuelles
6. Journal bisannuel
7. Journée de déchiquetage de documents personnels
8. Déjeuner-rencontre mensuel
9. Activités culturelles (voyages)

Développer l'autodétermination des aînés, une personne à la fois

Nous avons eu le bonheur de recevoir, en mars dernier, une subvention de 16,600$ dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA), de la part d'Emploi et Développement Social Canada (EDSC). Grâce à cet apport financier, nous développerons l'autodétermination des aîné.es, de la MRC de Brome-Missisquoi, à travers la mise en œuvre de groupes d'échanges et d'ateliers visant la transformation individuelle et sociale (ateliers intitulés Antidote VIT – Vit intensément tout de suite). Par le biais de ce programme, nous contrerons l'âgisme en reconnaissant ses manifestations.

Nous organiserons des cafés-rencontres sur des sujets comme la maltraitance chez les aîné.es, les services offerts par le réseau de la santé ainsi que les droits des aînés en matière de logement. Nous offrirons aussi des ateliers sur l'utilisation des tablettes numériques (*Ipads*), tout en rendant ces outils accessibles lors des ateliers et sur emprunt. Nous visons à accroître la participation des aîné.es dans la défense de leurs droits.

Nous développerons une brochure d'information bilingue sur les services d'aide à domicile (SAAD).

Nous espérons vous retrouver en grand nombre lors de nos activités. Vous n'avez qu'à surveiller nos annonces dans le journal Le Guide, l'infolettre de la CDC de Brome-Missisquoi et les pages Facebook des CAB (Cowansville, Farnham, Bedford).

Un nouveau moyen d'améliorer la qualité de vie dans les RPA : les comités de milieux de vie

La loi sur les services de santé et de services sociaux compte un nouveau règlement, soit l'article 47, obligeant les exploitants de résidences privées pour aînés, comprenant plus de 99 unités locatives, à mettre sur pied un comité de milieu de vie.

Qu'est-ce qu'un comité de milieu de vie (CMV) ?

Un CMV se compose d'une petite équipe de personnes résidentes qui acceptent de s'impliquer bénévolement pour se mettre à l'écoute des autres résidents, dans le but de porter leurs attentes raisonnables à l'attention des responsables, gestionnaires ou propriétaires de la résidence.

Pourquoi un comité de milieu de vie plutôt qu'un comité de résidents ?

Le comité de milieu de vie comporte plusieurs avantages comparativement aux comités de résidents. Il permet notamment de :

Développer un milieu de vie, à l'image des résidents, et qui réponde à leurs besoins et préoccupations.

Accroître le sentiment d'appartenance, tout en brisant l'isolement.

Favoriser le pouvoir d'agir des aînés et leur autonomie.

Faciliter la communication :

- Entre les personnes résidentes et leur CMV
- Entre les partenaires
- Avec les gestionnaires et le personnel

Quand commencer les démarches ?

L'AQDR encourage vivement les résidents des RPA à s'informer et à commencer les démarches pour le déploiement de leur CMV, dès maintenant, bien que la loi n'entre en vigueur que le 15 décembre 2023. C'est tout à votre avantage d'être prêt à défendre vos droits et vos intérêts dès que la loi sera effective. Pour en savoir davantage, vous pouvez contacter l'agente de développement et de services de l'AQDR Granby, Lorraine Riopel au 579-420-3038 ou par courriel aqdrcowansville@aqdrgranby.org

En vieillissant...

Avons-nous le choix d'habiter où l'on veut? Pouvons-nous espérer demeurer chez-soi, dans sa maison, ou dans un logement qui nous convient? Qu'est-ce qui s'offre à nous?

Pourquoi en vieillissant doit-on quitter notre maison, notre logement? Est-ce par obligation, par peur ou par choix?

Y répondre, c'est regarder ce qui nous en empêche, qu'elles en sont les obstacles. Pouvons-nous rendre ce lieu plus accessible, plus abordable, plus vivant. Comment peut-on, en vieillissant mieux défendre ce droit d'habiter un logement en sécurité, en paix et en dignité.

Nous vous invitons à y réfléchir ensemble et prendre la parole pour dire ce que nous voulons, en joignant le comité Logement de l'AQDR Granby.

Membres du Comité Logement AQDR Granby:

Julie Haman, 450-578-6249

Diane Blais, 450-522-5267

Attention ! Attention !

Chaîne courriel

Tous les membres ayant une adresse courriel devraient avoir reçu ce journal « *Le Droit des aînés* » par Internet. Si vous ne l'avez pas reçu, il y a quelques explications.

- Nous n'avons pas votre adresse courriel.
- Vous avez changé d'adresse et vous ne nous en avez pas avertis.
- Le message a été transféré dans vos pourriels (indésirables).

Le fait de nous transmettre votre adresse courriel vous permet de recevoir notre infolettre mensuelle. Alors, si vous n'avez pas reçu ce journal par Internet, communiquez avec nous : au 450-372-3038 ou par courriel : aqdrgranby@aqdrgranby.org

Chaîne téléphonique

Pour les membres non branchés qui désirent recevoir les informations transmises dans l'infolettre mensuelle de l'AQDR Granby, nous avons une chaîne téléphonique qui permet à ces personnes d'être au courant de nos activités. Si vous voulez en faire partie, communiquez votre nom à notre bureau. Il nous fera plaisir de vous ajouter à nos listes. Contactez-nous au 450-372-3038.

Programme PAIR

Si vous demeurez seul à la maison, recevez-vous un appel téléphonique chaque jour ? Est-ce que quelqu'un vous rend une visite quotidienne ? Si vous répondez non à ces deux questions, vous êtes quelqu'un qui devrait s'abonner au programme PAIR.

Que se passera-t-il ? Vous recevrez un appel entre 9 et 11 heures chaque jour. Si vous ne répondez pas au premier appel parce que votre occupation à ce moment vous en empêche, vous en recevrez un deuxième cinq minutes plus tard et même un troisième.

C'est là où ça devient important. Si vous n'avez toujours pas répondu, il se passe quelque chose. Ou vous avez oublié d'avertir de votre absence (une des conditions du programme est d'avertir), ou vous êtes dans l'impossibilité de répondre pour cause de maladie ou d'accident.

Un policier et une personne en qui vous avez confiance et qui a la clé de votre domicile viendront vérifier si vous êtes bien. Cette visite vous permettra de recevoir les soins nécessaires.

N'hésitez pas, appelez au 450-375-5599. C'est gratuit, vous recevez un appel tous les jours avec une belle pensée et vous vous sentirez en sécurité.

Résumé d'une causerie par Rachel Carr, lors du dîner du 8 février.

Notes prises par Pauline Robert

Offre de covoiturage

L'AQDR Granby vous invite au covoiturage lorsque vous participez aux activités de l'organisme. Ce qui est un bon moyen d'entraide et de partage. Plusieurs personnes parmi nos membres n'ont pas accès à un véhicule pour leurs déplacements, ce qui peut entraver leur participation et les conduire à s'isoler davantage.

Nous demandons aux personnes intéressées à offrir ou à recevoir un covoiturage de contacter la responsable du pairage :

Julie Haman, responsable du comité : 450-578-6249 ou

au bureau de l'AQDR Granby au: 450-372-3038

Bottin de ressources

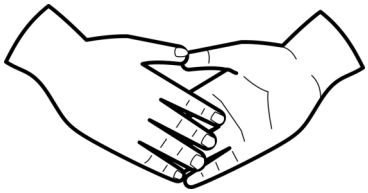

- Si vous désirez aller vivre en résidence, vous pouvez consulter le guide *Choisir mon chez moi* en cliquant juste **ici**
- Vous êtes un proche aidant et vous avez besoin de répit, appelez la Maison de soutien aux aidants, 450-375-9115, ou la société Alzheimer, 450-777-3363.
- Vous avez besoin de transport médical et vous voulez être accompagné, les centres d'action bénévole : Granby, 450-372-5033 ; Waterloo, 450-539-2395 ; Cowansville, 450-263-3758 ; Marieville, 450-460-2825.
- Vous avez besoin de transport pour différents services (médicaux, magasinage, ou autres), la Fondation Crevier, 450-375-1153.
- Vous avez besoin de repas à la maison, la Popote roulante, aux Centres d'action bénévole, 450-372-5033, 450-263-3758.
- Vous avez peu de revenus et avez besoin d'aide pour vos impôts, les Centres d'action bénévole, 450-372-5033, 450-263-3758, la Fondation Crevier, 450-375-1153.
- Vous avez besoin d'appareils orthopédiques, les Centres d'action bénévole, 450-372-5033, 450-263-3758.
- Vous avez besoin d'aide-domestique et de surveillance sécuritaire, Coop Autonomie chez-soi, 450-372-1000.
- Vous vivez seul.e et avez besoin de sécurité, le programme PAIR, 450-375-5599.
- Vous êtes déprimé.e et avez des idées suicidaires, le Centre de prévention suicide, 450-375-4252.
- Vous vivez avec quelqu'un qui a une maladie mentale et avez besoin de soutien, Oasis santé mentale, 450-777-7131.
- Vous êtes témoin de violence, de négligence envers une personne aînée, Aide-abus-aînés, 1-888-489-2287.
- Vous avez besoin d'aide et d'un hébergement pour un rendez-vous médical à Montréal, Les Accordailles, 514-282-1553, poste 101.
- Info Santé et Info social, 811.
- Association Les petits frères, 1-877-805-1955.
- Service d'écoute TEL-Aînés, 1-877 353-2460.
- Ligne d'information juridique 1 2 3 aîné, 514-598-0620 poste 123.
- Justice Alternative et médiation, 450-777-4208.

Les médicaments et le vieillissement, est-ce nécessaire de déprescrire ?

Les médicaments peuvent améliorer notre santé. Parfois, ils peuvent aussi nous causer du tort. C'est pourquoi il est essentiel d'évaluer les bénéfices et les effets néfastes des médicaments que l'on prend au fil du temps. Nous entendons souvent parler de déprescription et de vieillissement, de quoi parlons-nous ? Pourquoi déprescrire ? Pourquoi les personnes âgées sont plus concernées par la déprescription ? Quels sont les effets sur la santé d'une médication mal ajusté? Que pouvons-nous faire ? Comment en parler au professionnel de la santé ? Voilà tant de questions qui nécessite réflexion.

La déprescription c'est : la réduction de dose ou la cessation d'un médicament qui n'a plus d'effet bénéfique ou qui risque de nuire à la personne. La déprescription est un processus planifié et supervisé. Le but de la déprescription est de maintenir ou d'améliorer la qualité de vie.

Pourquoi déprescrire ?

Les médicaments sont essentiels pour traiter les maladies et soulager des symptômes. Mais en vieillissant, notre corps et notre état de santé changent. Ce qui était bénéfique pour la santé à un certain moment peut ne plus l'être plus tard dans la vie, et les médicaments ne font pas exception. Les médicaments peuvent causer des effets secondaires et des interactions médicamenteuses. Des exemples d'effets néfastes possibles sont les chutes, les problèmes de mémoire, les hospitalisations et les décès.

La médication et le vieillissement

Le fonctionnement du corps de la personne âgé réagit. Il est important de savoir qu'avec l'âge :

- Nous devenons plus sensibles aux effets des médicaments.
- Notre corps n'élimine pas aussi bien les médicaments.
- De plus avec la prise de plusieurs médicaments nous sommes plus susceptibles d'avoir des effets indésirables, des interactions médicamenteuses ou d'autres effets néfastes liés aux médicaments.

Par exemple :

- Le cerveau devient plus sensible aux effets des médicaments. Ces effets peuvent également durer plus longtemps.
- Les reins éliminent moins bien les médicaments du corps, ce qui peut provoquer leur accumulation.
- Le foie élimine moins bien certains médicaments.
- Notre corps contient moins d'eau et certains médicaments peuvent devenir plus concentrés, augmentant ainsi leurs effets.

Quels sont les effets sur la santé d'une médication mal ajusté ?

- Le risque chute et factures
- La confusion et problèmes de mémoire
- La perte d'indépendance
- Le risque d'accident
- L'hospitalisation
- Le décès

Les médicaments et le vieillissement, est-ce nécessaire de déprescrire ? (suite)

Que pouvons-nous faire ?
Revoir régulièrement la liste de médicaments avec le professionnel de la santé surtout si vous prenez plusieurs médicaments. Ensemble vous évaluez les effets bénéfiques ou nuisibles pour votre santé et vous décidez de déprescrire en réduisant ou cessant le médicament si nécessaire.

Comment en parler au professionnel de la santé ?
Se préparer une liste de questions
1. Pourquoi est-ce que je prends ce médicament ?
2. Quels sont les bénéfices et les risques potentiels de ce médicament ?
3. Est-ce que ce médicament peut affecter ma mémoire ou causer des chutes ?
4. Est-ce que je peux arrêter ce médicament ou en réduire la dose ?
5. Avec qui dois-je faire un suivi et quand

Vous désirez en connaître plus sur ce sujet, voici des références

1- **https://www.reseaudeprescription.ca/**

Beaucoup d'informations pertinentes

2- Webinaire "Ai-je toujours besoin de ce médicament ?"

https://youtu.be/nLu7y3lCO1c

Diane Blais, membre du conseil d'administration de l'AQDR Granby

Voyages AQDR GRANBY 2023

Transport en autocar de luxe au départ de Granby

Journée communauté JUIVE de Montréal !

2 novembre 2023 (places disponibles)

- **Comprenant l'animation spécialisée, danse, dîner typique, visites culturelles…**
- **Départ 8 h 15 de Granby et retour prévu à 17 h;**
- **Coût Membre AQDR : 155$ Non-membre AQDR : 165$**
- **40$ de dépôt / CPD au nom de Travelonly en date du 30 mars.**

Informations, réservations et paiements auprès de Carole Provencher au 450-378-0561

« Avez-vous de l'expérience? »

Voilà la question souvent posée par un employeur lors d'une demande d'embauche. Mais qu'est-ce que l'expérience? Une accumulation d'années dans un domaine spécifique? Ou encore une longue vie à travers de multiples aventures? Ou des connaissances variées liées à une formation générale poussée?

Certains esprits simplistes, au raisonnement myope, affirmeront que l'expérience remplace l'instruction. Peut-être vrai pour l'exécution de tâches répétitives ne demandant que peu ou pas de connaissances variées. Mais qui oserait prétendre, avec l'évolution rapide des emplois, grâce à la technologie qui s'installe partout, que cela suffit encore pour gagner sa vie? Même dans les professions libérales, il faut sans cesse se tenir à jour pour être en harmonie avec les besoins de sa clientèle.

L'instruction et la formation permanente sont gage de progression heureuse et harmonieuse dans l'évolution d'une carrière. Il me revient toujours en mémoire ce conseil, maintes fois répété par notre ancien Inspecteur d'école au niveau primaire, lors de sa visite annuelle : « Personne ne peut s'instruire pour vous ! » C'est donc à chacun de faire l'effort de continuer à se perfectionner sans cesse au cours de sa vie pour atteindre une certaine satisfaction d'accomplissement.

« L'expérience n'est donc pas avant tout synonyme de quantité d'années accumulées, mais plutôt de qualité [(1)] dans la variété et la mise à jour des connaissances acquises. Certes, les personnes âgées ne manquent pas d'expérience : leur vécu en témoigne. Mais, il y a toujours place pour en ajouter pour ceux dont l'esprit reste ouvert aux réalités qui les entourent.

[1]Otis, Jacques – Entre l'âme et l'esprit – p. 94

Raoul Blouin

SERVICE D'INFORMATION 211

Information sur les services communautaires, publics et parapublics

Confidentiel, gratuit et efficace, le ***211*** est un service d'information et de référence centralisé qui dirige les citoyens et citoyennes vers les ressources et services disponibles de votre communauté.

Pour trouver les ressources spécifiques qui répondront à vos questions sur les sujets suivants :

- Personnes âgées
- Personnes handicapées
- Transport
- Sports et loisirs
- Environnement
- Éducation
- Hommes et femmes
- Aide alimentaire
- Santé (groupes de soutien)
- Arts et culture
- Services communautaires

LE DROIT À L'INFORMATION

Le dicton dit : « Le savoir, c'est le pouvoir ». Être une personne informée aide à prendre les bonnes décisions.

La loi à l'accès à l'information indique que :

- Toute la population a droit à l'information.
- L'information est un bien public qui appartient à tous.
- L'intérêt public concerne toute la société.
- Un citoyen bien informé comprend et prend de meilleures décisions.

Tous les pouvoirs publics sont assujettis à divulguer les informations : gouvernement fédéral et provincial, Municipalité, Service de police, Services hospitaliers…

Cependant, il y a des exceptions :

* Sécurité, secret d'État.
* Secret professionnel.
* Secret industriel.
* Privilège ministériel.
* Négociations.
* Analyses menant aux décisions.
* Ce qui appartient à d'autres instances.
* Ce qui appartient à une tierce personne.
* Ordonnances judiciaires devant créer un préjudice.
* Renseignements personnels qui ne sont pas d'intérêt public.

Une demande d'information se fait par écrit en indiquant bien les informations requises. Il faut prévoir un délai entre 20 et 30 jours pour la réception de la réponse.

- Bien préciser la demande.
- Identifier les bonnes sources d'information.

Il arrive parfois qu'il y ait un coût, frais d'impression, par exemple, selon le nombre de pages par exemple.

Après l'envoi de la lettre, il faut prévoir une dizaine de jours avant de recevoir un avis de réception. Puis de 10 à 20 jours avant d'avoir une réponse. Si refus, il y a une procédure d'appel.

Souvent les informations sont déjà disponibles sur les sites internet des ministères, des municipalités… Ces documents sont publics et assez faciles d'accès.

* D'après une conférence donnée par Marie-Ève Martel, le 17 octobre

Notes prises par Pauline Robert

Droits des grands-parents

L'Association des grands-parents a pour mission de défendre les droits des grands-parents et de leurs petits-enfants. Son rôle est de soutenir les grands-parents qui en font la demande, de diriger et d'accompagner leurs demandes de liens, de sensibiliser la société, de défendre les intérêts des petits-enfants et des grands-parents, de faire comprendre le rôle essentiel des grands-parents dans le développement des petits-enfants et de les aider à s'adresser à la cour pour obtenir ces rencontres.

La loi 611 déclare ceci : Père et mère ne peuvent pas faire obstacle aux liens familiaux entre leurs enfants et les grands-parents à moins de motifs graves et sérieux.

L'intérêt de l'enfant doit primer et c'est son intérêt d'établir des liens significatifs avec ses grands-parents. Le rôle de ces derniers est primordial pour garder la stabilité et la sécurité, pour transmettre les traditions familiales, le sens de la vie, de l'éthique, pour donner de l'affection, pour les gâter. Il faut savoir d'où on vient pour savoir où on va. Les grands-parents sont une richesse et non des adversaires.

Les problèmes arrivent quand il y a séparation ou divorce des enfants. Parfois, les grands-parents voient l'accès à leurs petits-enfants refusé. De ces ponts coupés résulte une grande souffrance.

Quand la DPJ propose de mettre les petits-enfants en famille d'accueil, pourquoi les grands-parents ne deviendraient-ils pas cette famille ? Les relations seraient ainsi maintenues.

Si les petits-enfants sont en famille d'accueil, les grands-parents doivent avoir le droit de visite pour conserver les liens. Cependant, ils doivent être aux aguets. S'ils entendent parler d'adoption, ils doivent savoir que leurs droits cessent une fois l'adoption complétée, qu'ils ne pourront plus continuer leurs visites, que les liens seront rompus. S'ils adoptaient leurs petits-enfants, ils pourraient poursuivre les liens affectifs déjà établis. La stabilité à long terme est favorable à l'équilibre de l'enfant.

* D'après une conférence donnée par Me Luc Trudeau, le 21 novembre

Notes prises par Pauline Robert

Positif ou négatif ?

On aime qu'il nous arrive des choses positives dans la vie! Le négatif nous agace, nous répugne, tant chez les personnes que dans les événements. Le positif, c'est du bon, du bien, de l'authentique, du certain, du réel, du sûr, de l'indéniable. Le négatif, au contraire, c'est nul, stérile, vain, insignifiant, improductif, dévalorisant.

Donc, en avant pour le positif, soyons joyeux, enthousiastes, rejoignons les personnes qui affichent une telle attitude pour un monde meilleur.

Mais, oups! Quoi ? Vous devez passer des tests à l'hôpital? Vous attendez les résultats avec impatience? Votre médecin vous appelle pour vous en informer… vous pensez fortement que … vous espérez intensivement que … vous désirez désespérément que … ce soit NÉGATIF… !!!

La situation s'est donc inversée. Vos attentes ne sont plus les mêmes. Vous craignez les répercussions qui pourraient en découler, dans un tel cas, vous craignez le positif et ses conséquences.

Comme quoi une situation ne peut pas toujours être la même, ni le sens des mots identique en toutes circonstances.

Raoul Blouin

Inégalités chez les aînés

Les inégalités des aînés sont plus grandes que dans la population en général

Actuellement, les personnes aînées forment 20 % de la population et 50 % des votants. Elles sont loin de recevoir les mêmes revenus à la retraite.

Les aînés ayant travaillé dans le système public ou pour une entreprise où patrons et employés cotisaient à une caisse de retraite ont peu de soucis financiers comparés à ceux qui ne comptent que sur la pension de vieillesse et le supplément de revenu garanti. En effet, pour l'instant, ces derniers n'ont que 21 000 $ de rente annuelle, en dessous du seuil de pauvreté qui est placé a plus de 24 000 $. Comment ces personnes peuvent-elles payer leur loyer, leur nourriture, leurs médicaments et autres charges comme la réparation des dents, l'achat de lunettes ou d'appareils auditifs ? Peuvent-elles dépenser pour des loisirs, un repas au restaurant, un voyage? D'après un sondage, environ 65 % des retraités sont dans cette catégorie.

Plusieurs travailleurs ont cotisé à un régime enregistré de retraite (REER), ce qui leur permettait de diminuer leurs impôts tout en se garantissant un surplus à la retraite. Beaucoup de travailleurs à petits salaires, ou n'ayant pas payé d'impôt, n'ont pu se prémunir de cet avantage, d'où un deuxième palier d'inégalités.

Dès qu'on a un emploi au Québec, on doit contribuer au régime de rentes du Québec (RRQ). Les femmes au foyer n'en ont pas payé et ne reçoivent rien du provincial. Un troisième palier d'inégalités.

Actuellement, le fédéral augmente de 10 % la pension des personnes 75 ans et plus qui gagnent moins de 100 000 $ par année. Que fait-il des personnes retraitées âgées de moins de 75 ans ? Encore une inégalité.

Au provincial, on donne 2000 $ par année aux retraités de 70 ans et plus. Et ceux qui sont un peu plus jeunes ? Une autre inégalité.

Certains crédits d'impôt sont remboursables, ce qui permet aux personnes qui font leur rapport de les recevoir, mais la moitié ne sont pas remboursables. Ce qui fait que les plus pauvres, ne payant pas d'impôt, ne reçoivent rien. C'est pourtant eux qui en ont le plus besoin. Les inégalités se multiplient.

Le crédit d'impôt pour le maintien à domicile est basé sur les dépenses et non sur les revenus. Les plus pauvres ne peuvent pas dépenser et ne reçoivent rien. Ce sont les résidences pour personnes âgées (RPA) qui en profitent le plus. En effet, elles perçoivent 83 % de ce crédit. Pourquoi cette inégalité ?

L'indexation des pensions est basée sur l'inflation, il n'y a donc pas d'espoir d'avenir meilleur pour les plus pauvres.

Voici quelques exemples du seuil nécessaire pour bien vivre.

⇒ La loi sur les faillites indique que la personne peut conserver 26 000 $ pour vivre décemment.

⇒ Le gouvernement annonce aux étudiants étrangers qu'il leur faut 27 948 $ par année.

⇒ Dans les CHSLD, on demande 2000 $ par mois, ce qui fait 24 000 $ par année. Ceci n'est que pour la pension. Et les autres achats, vêtements ou autres, comment les payer ?

⇒ Pendant la pandémie, la PCU donnait 2000 $ par mois, 24 000 $ par année.

À la lecture de ces faits, on constate que les personnes aînées vivent très pauvrement et ont besoin d'un rajustement.

Un gain appréciable : La loi sur les faillites oblige maintenant de payer les retraites avant les ristournes. Les travailleurs ne perdront pas les économies en vue de la retraite.

Un problème qui persiste : un propriétaire de maison neuve peut augmenter les loyers à sa guise durant les cinq premières années sans aucun recours pour le locataire. Il faut porter attention à la clause F à la signature.

Résumé de la conférence de M. Gilles Léonard, tenue le 16 janvier.

Notes prises par Pauline Robert.

Droits et obligations des locataires et de leur propriétaire

Préalable

Le bail est un document légal que chaque personne doit respecter. Il faut donc bien le lire et cocher chaque case. Il faut aussi porter attention au montant du loyer, à la date, au mode et lieu du paiement.

Bail

- Détails sur le chauffage, sur l'accès au terrain, sur le droit ou non d'avoir des animaux.
- Date de construction du logement ou du changement d'affectation.
- Le nom et la signature du conjoint doivent paraître si mariés ou unis civilement.

Droits et obligations

Le propriétaire doit offrir un logement propre, en bon état, et le maintenir (entretien et réparations). Il doit aussi procurer la jouissance paisible du logement.

Le locataire doit payer son loyer le 1er du mois, maintenir son logement propre et en bon état, aviser le propriétaire de toutes défectuosités ou détériorations, se comporter de façon à ne pas nuire aux autres locataires. Il ne peut pas changer la serrure sans la permission du propriétaire.

Avertissements :

- On ne donne pas son numéro d'assurance sociale (NAS), le propriétaire ne doit pas le demander.
- Offrir des références, prouver que vous allez payer votre loyer.
- Si vous sentez qu'il y a discrimination, portez plainte à la commission des droits de la personne 1 800 361-6477.
- C'est le locateur qui a le dernier mot sur la façon de payer son loyer. S'il n'est pas à l'aise avec la technologie et préfère les chèques, c'est à lui de décider.
- C'est au propriétaire ou à une personne qu'il désigne à aller chercher le chèque.
- Le propriétaire ne peut exiger que le premier mois de loyer à la signature du bail.
- Le propriétaire ne peut exiger plus d'un mois de loyer.
- Exiger un reçu qui confirme que vous avez payé.
- Il est bon de savoir combien payait le locateur avant vous pour calculer le taux d'augmentation.
- Cependant, si vous ne payez pas le premier du mois, vous êtes en retard.
- Le propriétaire doit vous avertir quand il vient visiter votre logis. Durant les cinq premières années du logement, le propriétaire peut augmenter le loyer à sa guise et le locataire ne peut demander l'aide au Tribunal administratif du logement (TAL).
- Votre bail est toujours valide même si la maison est vendue à un autre propriétaire.
- Le bail se poursuit jusqu'à la fin de l'année.

Rénovations

Le propriétaire doit vous avertir avant tous travaux, sauf en cas de cause majeure, comme une fuite d'eau.

Pendant les travaux, si vous devez vous absenter, vous pouvez exiger la présence du propriétaire ou d'un représentant.

S'il y a des rénovations, vous devez être avertis dix (10) jours avant sans évacuation (ou moins d'une semaine). Si vous devez être relocalisé, vous devez être averti (3 mois) à l'avance.

Résiliation

Quatre (4) situations avec deux (2) mois de préavis au propriétaire. La cessation du bail vous dégage de toutes responsabilités.

- Vous partez pour une habitation à loyer modique.
- Votre logement ne vous convient plus à cause d'un handicap.
- La violence conjugale ou sexuelle vous oblige à partir.
- Vous êtes une personne âgée admise de façon permanente dans une résidence pour aînés.

Reprise du logement

- Seulement par le propriétaire s'il n'y a pas d'autres logements similaires de disponibles, pour se loger lui-même ou ses enfants.
- Si vous êtes âgés de 70 ans et plus et que vous habitez votre logement depuis plus de dix (10) ans, vous êtes à l'abri d'une reprise à moins que le propriétaire ou son proche ait aussi 70 ans et plus.
- Le propriétaire doit vous avertir généralement au moins six (6) mois avant la fin du bail.
- Si vous ne répondez pas, c'est que vous refusez de quitter le logement et aucune compensation n'est prévue par la loi.
- En refusant, vous pouvez négocier et même passer au TAL et le juge pourrait vous accorder une certaine compensation.

L'éviction

- Le propriétaire doit avertir six (6) mois pour subdivision, agrandissement, changement d'affection.
- Vous avez un (1) mois pour vous opposer en déposant une demande au TAL. Sinon, c'est comme si vous consentiez à quitter le logement.
- Vous avez droit à une compensation de trois (3) mois de loyer et à des frais de déménagements.
- Si vous avez 70 ans et plus, et que vous êtes admissible aux habitations à loyer modique HLM, vous pourriez être à l'abri de l'éviction.

Reconduction du bail

- Le propriétaire doit vous aviser de trois (3) à six (6) mois avant la fin du bail de toute augmentation et modfication.
- Vous avez un (1) mois pour répondre. Sinon, c'est que vous acceptez les modifications.
- Vous avez trois (3) réponses possibles :

  ⇒J'accepte le renouvellement du bail avec les modifications.

  ⇒**Je refuse les modifications proposées et je renouvelle mon bail.**

  ⇒Je ne renouvelle pas mon bail et je quitterai mon logement à la fin du bail.

Note : *Si la phrase en gras n'apparaît pas, vous pouvez l'ajouter, elle est légale. Si vous la cochez, ce sera au propriétaire de s'expliquer avec le TAL pour justifier l'augmentation*.

Chaque année, le TAL fixe des taux d'augmentation.

Si vous n'arrivez pas à une entente, le propriétaire a un mois pour demander au TAL de fixer le montant du loyer. En attendant, vous continuez à payer le montant actuel.

Tribunal administratif du logement

- Dernier recours
- Solution au problème
- Lettre de mise en demeure
- Dossier
- Conciliation
- Passage en audience

ACEF

- Aide à la rédaction de la mise en demeure.
- Aide à remplir le formulaire de demande d'ouverture du dossier.
- Vous prépare pour l'audience.

Granby : 450-375-1442

Cowansville : 450-305-0440

∗ Résumé de la conférence de Nathalie Roy, le 20 février.

Notes prises par Pauline Robert

Du nouveau à l'Association coopérative d'économie familiale-Montérégie-Est !

Service d'accompagnement des aînés lors d'un litige avec un propriétaire

- ***Accompagnement volet 1***

Lorsqu'un aîné nous contacte à la suite d'un litige avec son propriétaire, nous lui enverrons par courriel un document explicatif sur les différentes étapes à suivre pour faire valoir ses droits.

- ***Accompagnement volet 2***

Lorsqu'un aîné nous contacte pour le processus d'une mise en demeure, nous lui enverrons par courriel les instructions pour compléter une mise en demeure ainsi qu'un canevas de mise en demeure.

- ***Accompagnement volet 3***

Lorsqu'un aîné nous contacte pour ouvrir un dossier au tribunal administratif du logement, nous lui enverrons par courriel les instructions et nous planifierons une rencontre à nos bureaux pour préparation à l'audience.

- ***Accompagnement volet 4***

Nous accompagnerons la personne à l'audience ou lors de la conciliation.

Des rencontres à nos bureaux sur rendez-vous sont disponibles si la personne ne possède pas les outils nécessaires. Nous pouvons aussi nous déplacer à domicile lorsque la situation le requiert.

Des ateliers et des chroniques seront disponibles bientôt soyez à l'affût de votre infolettre !

Pour rejoindre l'Association coopérative d'économie familiale-Montérégie-Est (ACEF) :

Bureau de Granby

179, rue Principale
Granby
J2G 2V5
Tél. : 450 375-1443

Bureau de Cowansville

515, rue du Sud, bureau 206
Cowansville
J2K 2X9

Merci à tous nos membres pour votre présence et votre soutien lors du lancement du plan d'action pour contrer l'âgisme le 20 mars dernier !

N'oubliez pas qu'il est toujours possible de procéder à votre renouvellement en ligne ou à votre adhésion en vous rendant sur le site de l'AQDR nationale :

https://membership.aqdr.org/renouvellement/ Ou vous pouvez aussi faire parvenir votre demande par la poste (en incluant votre chèque de 20 $ à l'ordre de l'AQDR) à l'adresse suivante :

AQDR nationale
1090, rue de l'Église, bureau 204
Verdun (Québec) H4G 2N5
ou encore
AQDR Granby
170 rue Saint-Antoine Nord, bureau 306
Granby (Québec) J2G 5G8

AQDR